



Décès & invalidité

Cotisations mensuelles & capitaux

COTISATIONS MENSUELLES	CLASSE 1 7,20 €	CLASSE 2 14,40 €	CLASSE 3 21,60 €	CLASSE 4 28,80 €	CLASSE 5 57,59 €
CAPITAL VERSÉ	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3	CLASSE 4	CLASSE 5
Moins de 60 ans	17 997 €	35 994 €	53 991 €	71 988 €	143 976 €
De 60 à 65 ans	6 685 €	13 369 €	20 054 €	26 738 €	-
De 65 à 70 ans	5 142 €	10 284 €	15 426 €	20 568 €	-
De 70 à 75 ans	1 645 €	3 291 €	4 936 €	-	-
De 75 à 80 ans	1 131 €	2 262 €	3 394 €	-	-

Cotisations mensuelles & capitaux + de 80 ans

COTISATIONS MENSUELLES	CLASSE 1	CLASSE 2	CLASSE 3
CAPITAL DÉCÈS « Vie entière » + 80 ans	1 131 €	2 262 €	3 394 €

Les affiliés de la classe 5 passent automatiquement à la classe 4 à l'âge de 60 ans.

Les affiliés de la classe 4 passent automatiquement à la classe 3 à l'âge de 70 ans.

Les capitaux et cotisations sont indexés sur le PMSS 2021.

Limite d'âge à l'adhésion : 65 ans.

Le capital versé tient compte de votre âge au 1^{er} jour de chaque mois.

Voir page 26 les définitions des abréviations et le complément d'informations.